

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE-RENDU DE LA

### REUNION DU 11 FEVRIER 2016 (18 heures)

#### PLAIGNE

Didier ALRIC, Maire de PLAIGNE, ouvre la séance. Il donne la parole à André VIOLA qui propose aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour initialement prévu : la demande de subvention 2016 pour l'école des arts auprès du Département.

Christian REBELLE est désigné secrétaire de séance et l'ordre du jour est ensuite abordé.

#### 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2015

Le document est approuvé et n'appelle aucune observation particulière.

#### 2) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion

Christian REBELLE, vice-président chargé des finances, présente les comptes administratifs qui font apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Principal	Fonctionnement	7 816 994, 94	8 782 353, 59	965 358, 65
	Investissement	1 954 630, 50	1 948 501, 72	-6 128, 88
GAL	Fonctionnement	7 048, 69	86 717, 01	79 668, 32
	Investissement	0, 00	0, 00	0, 00
OTI	Fonctionnement	85 117, 32	85 117, 32	0, 00
	Investissement	0, 00	0, 00	0, 00
SPANC	Fonctionnement	56 377, 01	60 594, 00	4 216, 99
	Investissement	0, 00	1 189, 95	1 189, 95
Transport	Fonctionnement	13 163, 26	13 163, 26	0, 00
	Investissement	4 173, 99	4 501, 02	327, 03
ZAE	Fonctionnement	1 202 358, 29	1 258 978, 29	56 620, 00
	Investissement	1 202 358, 29	1 138 206, 90	-64 151, 39

André VIOLA rappelle que les dépenses du budget principal, en nette hausse, s'expliquent principalement par l'intégration de nouveaux services (Second chantier d'insertion, reprise en régie de la crèche de Belpech) ou par l'extension du périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est intéressant de constater que les recettes nouvelles viennent compenser, de façon conséquente, ces augmentations. Aujourd'hui, les excédents sont largement suffisants et il convient d'explorer les pistes pour les ramener à un niveau plus faible comme par exemple un moindre recours à l'emprunt sur les exercices à venir. Ces bons résultats financiers vont par ailleurs permettre de se concentrer sur la réflexion relative à la prise de compétence eau et à l'assainissement qui reste le gros « chantier » de ces prochains mois.

Après avoir évoqué ces éléments, le Président quitte la salle afin que l'assemblée puisse délibérer, ce dernier ne prenant pas part au vote. Les comptes administratifs et les comptes de gestion, conformes, sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (47 votants).

### **3) Maison des services au public : demande de subventions 2016**

Considérant que le Relais de Services Publics (RSP) a été pérennisé et développé à l'échelle de la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère, des moyens supplémentaires ayant notamment été affectés à son fonctionnement dès 2013 puis confortés en 2014 et 2015,

Considérant par ailleurs que, par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée a acté la transformation de cette structure en « Maison de services au public » (MSAP), le conseil communautaire décide de solliciter les subventions d'aide au fonctionnement au titre de l'exercice 2016, via le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le fonds inter-opérateurs.

L'Etat ayant pris des engagements sur la période 2015-2017, le montant des subventions demandées est de 17 500 € sur chaque fonds soit 50% du coût du service (35 000 € au total).

### **4) Lancement de la consultation pour la campagne de fauchage et débroussaillage 2016**

Considérant l'obligation de la communauté en matière d'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances, il est demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser le Président à lancer une consultation relative au fauchage et au débroussaillage au titre de l'année 2016 sur la base d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Par ailleurs, vue la nécessité d'intervenir dans des délais restreints, Francis ANDRIEU propose de maintenir la division du réseau routier intercommunal en 5 secteurs aux kilométrages homogènes (5 secteurs de 55 km environ pour un réseau de 275 Km). A noter qu'il est également prévu deux campagnes de fauchage et une campagne de débroussaillage, comme les années précédentes.

Enfin, considérant que certaines communes disposent d'une régie apte à assurer ces travaux, sur leur périmètre, il est proposé, à leur demande, de les exclure du périmètre du marché intercommunal. La communauté remboursera ces communes au prix et aux conditions du marché, au prorata des kilomètres de voirie communautaire traitée. Des conventions seront signées avec les communes concernées (Molandier, Lacassaigne, Villespy, Villepinte, Lasserre de Prouilhe, Montréal et Villeneuve les Montréal).

Au vu de ces éléments, et après avoir pris connaissance du montant estimatif de l'opération, arrêté à 57 325 €, l'assemblée autorise le Président à lancer la campagne de fauchage et débroussaillage de la voirie communautaire 2016.

### **5) Demande de subvention au Département pour l'aide au fonctionnement de l'école des arts**

Vu le schéma départemental des enseignements artistiques adopté par le Conseil Départemental le 20 juin 2014, pour la période 2014-2018,

Considérant qu'afin de permettre un cofinancement correspondant à l'exercice budgétaire, il convient de déposer auprès du Conseil Départemental un budget prévisionnel 2016, ce dernier faisant apparaître un besoin de financement de 156 250 €, sur un budget équilibré à 227 150 €,

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de solliciter une subvention d'aide au fonctionnement de **35 240 €** au titre de l'exercice 2016.

## **6) Dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour le site de Besplas**

Il est rappelé aux membres du conseil que le dispositif cité en objet prévoit que les propriétaires d'établissements ou d'installations recevant du public qui ne répondent pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité doivent déposer avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée, dont le but est de faire un état des lieux des bâtiments accessibles et de programmer des travaux de mise en accessibilité de ceux qui ne le sont pas sur 3 à 6 ans (9 ans à titre dérogatoire). Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Dans ce contexte, la CCPLM a sollicité la SOCOTEC en septembre 2015 pour discerner et évaluer les travaux de mise en accessibilité du site de BESPLAS. Le bureau a délivré un rapport courant octobre préconisant les travaux suivants :

- création d'un cheminement adapté autour de la piscine (3 500 €)
- rampe d'accès au réfectoire (700 €)
- sécurisation de l'escalier extérieur pour l'accès aux vestiaires piscine (1 200 €)
- mise en place de barre d'appui sur les WC de la salle polyvalente (100 €)
- cloison à supprimer sur les WC de la salle polyvalente (200 €)
- mise en place d'une douche adaptée sur les vestiaires de la piscine (1 000 €)

Un premier chiffrage de 6 700 € a donc été établi. Au vu de ces montants, appelés à être affinés par les services de la CCPLM et considérant que les chantiers d'insertion devraient pouvoir réaliser la majorité des travaux, l'assemblée décide de planifier les travaux précités sur un délai de 2 ans. L'agenda d'accessibilité est adopté aux conditions définies ci-dessus et le Président autorisé à engager les travaux, dans le délai de deux ans. Il est enfin précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif.

## **7) Questions diverses**

Schéma de mutualisation : Dominique LEGROS souhaite obtenir des précisions sur les perspectives en matière de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne le personnel. Il émet des réserves sur un possible transfert de ce dernier à l'échelon intercommunal, car il tient un rôle de proximité indispensable pour la commune.

André VIOLA regrette les craintes du personnel communal qui ne doivent pas être un frein permanent à toute tentative ou expérimentation de mutualisation. Il précise par ailleurs que le transfert de personnel n'est en aucun cas un préalable. Toutefois, il précise que la réflexion, limitée aux communes les plus grandes du périmètre, sera élargie à l'ensemble du territoire. L'idée d'une réflexion par secteur (vraisemblablement les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la présentation du rapport d'activités) associant élus et personnels, devrait être retenue. Le bureau évoquera ce point lors de sa prochaine réunion et proposer une méthodologie de travail à l'assemblée.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Fait à BRAM, le 17 février 2016